



Rev.

MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DES NATIONS UNIES

Discours général de l'ouverture de la 47^{ème} Commission Population et Développement

**Intervention prononcée par M. Alexis LAMEK
Représentant permanent adjoint de la France
auprès des Nations Unies**

New York, le 7 avril 2014

Vérifier au prononcé

Mesdames et messieurs,

En cette année de 20^e anniversaire de la conférence du Caire, je voudrais rappeler l'engagement de la France pour la mise en œuvre de son programme d'action. Cet agenda a établi un lien clair entre développement et droits de l'Homme, qui repose sur un principe qui est cher à la France, l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je salue à ce titre les progrès réalisés depuis 20 ans en matière de législation et de politiques publiques qui ont permis une nette amélioration des conditions de vies des populations et en particulier des femmes dans de nombreuses régions du monde.

Mais nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de garantir aux personnes, et en particulier aux femmes et aux jeunes, les moyens de faire des choix libres et éclairés quant à leur vie sexuelle, affective et reproductive et d'avoir accès à des services adaptés et de qualité.

Aujourd'hui encore, plus de 220 millions de femmes n'ont pas accès aux méthodes modernes de contraception entraînant 80 millions de grossesses non désirées, plus de 20 millions d'interruptions volontaires de grossesse non sécurisées qui à elles seules causent chaque année près de 50.000 décès. Depuis 1994, la proportion d'avortements non sécurisés est en augmentation et ce, malgré la baisse du nombre d'avortements. Selon l'OMS, on peut craindre que le nombre d'avortements non sécurisés continue d'augmenter dans les prochaines années.

Tous ces risques peuvent être prévenus en garantissant l'accès de tous aux services, aux produits, à l'information en matière de santé sexuelle et reproductive..

Les droits sexuels et reproductifs, et notamment l'accès à l'ensemble des méthodes de planification familiale et à une gamme complète de méthodes contraceptives, l'accès des jeunes à une éducation à la sexualité et à une éducation à l'égalité entre les femmes et les

hommes, l'accès à des avortements sécurisés sont autant de points du programme d'action du Caire qui doivent être complètement mis en œuvre.

Il faut également lever les barrières légales qui freinent l'accès des femmes et des adolescentes à un avortement sécurisé et dépenaliser l'interruption volontaire de grossesse.

Nous devons maintenant travailler à un programme d'action resserré autour des principaux enjeux définis par le rapport du Secrétaire Général de mise en œuvre opérationnelle du programme d'action du Caire après 2014.

Mais cette session présente une grande importance aussi pour les discussions en cours sur la définition du nouvel agenda post-2015 pour le développement. Nous avons la conviction que l'année 2015 doit marquer un tournant décisif pour les droits de l'homme, en particulier pour les droits des femmes. L'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs est une question prioritaire, dans le contexte du Caire + 20 mais également de l'agenda post-2015 pour le développement.

Les droits sexuels et reproductifs sont des droits universels qui regroupent les droits fondamentaux à l'égalité, à la sécurité, à la santé et ils ne peuvent être remis en cause en aucune circonstance.

Ils doivent être promus, garantis et mis en œuvre. Le principe d'universalité est ce qui nous réunit ici et notre action doit s'inscrire dans le cadre posé par le préambule de la Charte des Nations Unies, celui de l'égalité des droits des hommes et des femmes.

Je vous remercie.